Registre Public d'Accessibilité

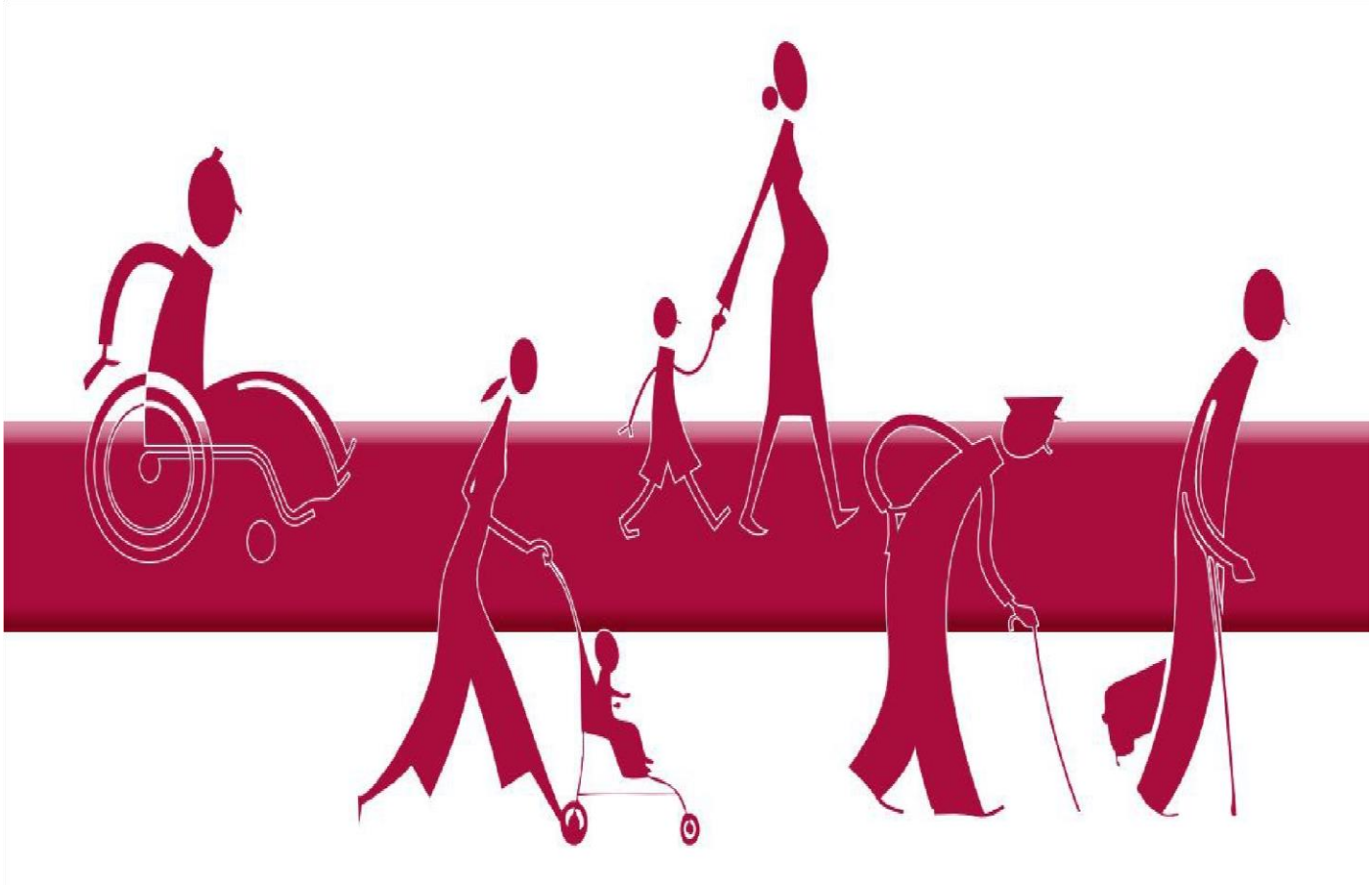

Mis à jour le 15/11/2020

Renseignements sur l'établissement

Bienvenue à la Maison Familiale Rurale.

Raison sociale : Association Maison Familiale Rurale

Adresse : 6 rue de la Mairie
Code postal : 72110 Ville : NOGENT LE BERNARD

Téléphone : 02.43.29.33.24

Site Web : mfr-nogentlebernard.fr

Nom du représentant de la personne morale : Philippe BROUTE

Siret : 30478507400010 Naf : 8532Z

Activité : formations par alternance

L'établissement fait-il partie de la 5e catégorie ? non

Effectif de la MFR : Personnel : 10 Public : 60 Total : 70

La MFR possède plusieurs niveaux (étage et ou sous-sol) :
☒ oui ☐ non

Un document tenant lieux d'agenda d'accessibilité Programmé a été établi :
☒ oui ☐ non

→ Si oui, à quelle date ? 23 septembre 2015
Existe-t-il un registre de sécurité ? oui

Accessibilité de l'établissement

➢ 1 : Le bâtiment et tous les services proposés **sont**-ils **actuellement** accessibles à tous ?

Tous les bâtiments ne sont pas accessibles. Seules les salles de classe peuvent être accessibles par tous.
Une demande de dérogation et un Ad'ap ont été déposés à la préfecture.
Face à la non possibilité de faire les travaux d'accessibilité le Conseil d'administration de la MFR de Nogent le Bernard a décidé d'acquérir un nouveau site à Thorigné sur Dué et d'y effectuer les différents travaux pour permettre l'accessibilité à tous.
La MFR déménagera donc en juillet 2021 pour permettre une rentrée à Thorigné en septembre 2021 dans des locaux accessibles.

➢ 2 : Formation du *personnel (moniteurs, surveillants/ animateurs …)* aux différentes situations de handicap :

→ Tout le personnel est effectivement formé :

- à la manipulation des extincteurs
- à l'utilisation de l'alarme incendie
- au SST

Accessibilité de l’établissement

- **3 : Les équipements d’accessibilité sont présents et régulièrement entretenus :**

(ex : ascenseurs, élévateurs, rampes amovibles automatiques, signalétique en braille …)

Aucun équipement particulier dans la MFR, du fait du déménagement.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

MFR Nogent le Bernard, 02.43.29.33.24

Le registre public d’accessibilité est consultable : ☒ A l’accueil ☒ Sur le site Internet

Services non accessibles à tous

Certains services ne sont pas accessibles à tous (ex : cantine, certaines salles de cours …)

1 : l'internat
Ce service sera accessible en septembre 2021 à Thorigné sur Dué ☒ x
Ce service ne sera pas accessible (Joindre l'arrêté préfectoral accordant la dérogation.) ☐ Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation ☐ oui ☒ non

Liste des pièces administratives accessibles à la MFR

☐ **1 : Établissement nouvellement construit** : l'attestation d'achèvement des travaux

☐ **2 : Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014**: l'attestation d'accessibilité

☒ 3 : **Établissement faisant l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)** : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement

☐ 4 : **Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période** : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda

☐ 5 : **Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé** : l'attestation d'achèvement

☐ 6 : Le cas échéant, les arrêtés préfectoraux accordant les **dérogations** aux règles d'accessibilité

☒ 7 : Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité * (descriptif de travaux envisagés)

☐ 8 : Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction.

☒ 9 : ERP de 1ère à 4e catégorie : Attestations d'actions de formation justifiant la fiche de suivi de formation du personnel remplie à la page 4.

Attestation et fiche de suivi de formation du personnel

Je soussigné(e) Nadia MILLE, directrice, atteste sur l'honneur que le personnel de la MFR de Nogent le Bernard chargé de l'accueil des usagers du service ont bénéficié des actions de formations suivantes :

Action de formation dispensée	Compétence(s) acquise(s) par le personnel	Date
Utilisation des extincteurs	Manipulation des extincteurs Reconnaissance des différents types d'extincteurs	Aout 2018
SST	Sécurité santé au travail	Juillet 2019
Alarme	Manipulation de l'alarme incendie	Septembre 2020

Cette fiche de suivi de formation du personnel est à signer et à mettre à jour annuellement par l'employeur.

Fiche de suivi d'entretien de l'équipement d'accessibilité

(ex : ascenseur, élévateur, balises sonores etc)

Exigences générales d'accessibilité

Matériel	Description	Date d'intervention
Circulation intérieure	→ Les personnes handicapées peuvent-elles accéder à l'ensemble des locaux ouverts au public et en ressortir de manière autonome ? non • Si non, quelles sont les mesures prévues ? Possibilité de demander de l'aide au secrétariat pour les déplacements. L'internat est inaccessible	
Eclairage	→ La qualité de l'éclairage, des circulations intérieures et extérieures est-elle suffisamment élevée afin que l'ensemble du cheminement soit traité sans créer de **gêne visuelle** ? ➢ Si oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ? Les lumières s'allument automatiquement dans les couloirs (détecteurs) et à l'extérieur.	
Ascenseur -- Plateforme élévatrice	→ La MFR répond-elle à son obligation de mise à disposition d'ascenseur (si accueil en étage de plus de 50 personnes (100 pour type R) ou prestations différentes de celles offertes au niveau accessible) ? NON • Si non, quelles sont les mesures prévues ? (Possibilité d'élévateurs à usage permanent par voie dérogatoire)	Déménagement en septembre 2021
Portes, portiques et sas	→ Les portes, portiques et sas peuvent-ils être utilisés par des personnes handicapées ? (largeur des portes, positionnement des poignées, résistances des fermes-portes, repérage des parties vitrées ...) non, quelles sont les mesures prévues ?	Déménagement en septembre 2021

Escaliers -- Rampes fixes ou amovibles	→ Les escaliers peuvent-ils être utilisés en toute sécurité par les personnes handicapées y compris lorsqu'une aide appropriée est nécessaire ? ➢ oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ? les rampes sont fixes	
Sanitaires	→ Chaque niveau accessible prévoyant des sanitaires pour le public, comporte-t-il au moins un cabinet d'aisances adapté et un lavabo accessibles pour les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant ? • non, quelles sont les mesures prévues ?	Déménagement en septembre 2021
Parking	→ Le parc de stationnement de la MFR prévoit-il une ou plusieurs places de stationnement adaptées pour les personnes handicapées et réservées à leur usage ? Pas de parking à l'intérieur de l'établissement. Des places devant la MFR avec une place handicapée.	
Chambres	→ L'internat de la MFR comporte- t- elle des chambres aménagées et accessibles de manière à pouvoir être occupés par des personnes handicapées, à l'exception des établissements ne comportant pas plus de 10 chambres, dont aucune n'est située au rez-de-chaussée ou en étage accessible par ascenseur. Aucune chambre adaptée à Nogent	Déménagement en septembre 2021